

PROCESSUS DE VALIDATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le tableau ci-dessous détaille le processus utilisé par l'Ordre, pour chacune des séances d'examen, afin de s'assurer de la fiabilité et de la validité des résultats obtenus par les candidats à l'examen professionnel.

Avant l'administration de l'examen	
Relecture complète de l'examen professionnel	Cette étape permet à l'Ordre de s'assurer de la validité du contenu de l'examen (par exemple, que les méthodes de soins sont à jour, que les bonnes réponses sont toujours exactes, etc.). Au besoin, les corrections nécessaires sont apportées.
Administration d'une séance test de l'examen	<p>Au cours de cette séance, l'Ordre est en mesure de tester les différentes fonctionnalités offertes par la plateforme d'administration de l'examen (par exemple, affichage du texte, utilisation de la calculatrice, enregistrement des réponses, etc.). Différentes situations sont simulées afin de vérifier la performance et la stabilité de la plateforme.</p> <p>De plus, le test permet de valider que la bonne réponse de chacune des questions a été correctement programmée. Une fois que les tests sont concluants, le contenu de l'examen n'est plus modifié. À noter que les accès au contenu sont restreints à quelques employés de l'Ordre seulement.</p>
Pendant l'administration de l'examen	
Surveillance de la performance du système	Tout au long de l'administration de l'examen, l'équipe responsable à l'Ordre est présente virtuellement et surveille la performance du système avec le fournisseur de la plateforme et les surveillants présents sur place. En cas de besoin, des décisions sont prises sur le champ afin de corriger une situation problématique et permettre au candidat de poursuivre l'examen professionnel.
Surveillance de l'administration	Tout au long de l'administration de l'examen, une équipe d'agents de conformité est présente dans les centres d'examen autorisés et communique au besoin avec l'équipe responsable à l'Ordre en cas d'incident. Un rapport est alors rédigé par l'agent, au besoin. Ce rapport est pris en compte lors de la validation des résultats.
Après l'administration de l'examen et avant l'envoi des résultats aux candidats	
Analyse des résultats pour chacune des questions	Cette étape permet de prendre connaissance du pourcentage de candidats ayant sélectionné chaque choix de réponse afin d'identifier si la bonne réponse a été choisie par le nombre attendu de candidats. Dans le cas contraire, la prochaine étape est déclenchée.
Analyse des possibles biais	Au besoin, la question est analysée afin d'identifier de possibles biais (par exemple, informations manquantes dans la mise en situation, plus d'une bonne réponse possible, mauvaise traduction, problème technique lors de l'administration, etc.). Si un biais est identifié, la question est annulée et le point associé à cette question est attribué à tous les candidats afin qu'ils ne soient pas pénalisés.
Rédaction et modification	Au besoin, et en fonction des étapes précédentes, le contenu de certaines questions est envoyé en rédaction afin d'apporter les corrections nécessaires (par exemple, pour corriger un biais ou encore pour modifier un choix de réponse qui est peu choisi par les candidats) en vue de la prochaine administration. Les corrections sont validées afin d'être intégrées.



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec